



Charte du 60 Network Rives de Seine

Contexte

Le 60 Network Rives de Seine est une communauté de dirigeants bénéficiant d'un espace de travail partagé ponctuellement mis à disposition par la Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine au sein de ses locaux et conformément à ses activités, notamment l'animation d'un réseau de start-up et de TPE locales.

Les bénéficiaires sont dénommés ci-dessous : adhérents ou membres de la communauté du « 60 Network Rives de Seine »

Le 60 Network Rives de Seine n'a pas vocation à concurrencer les espaces gérés par des opérateurs privés, les incubateurs ou les pépinières d'entreprises.

Il est un tiers lieu de travail ponctuel à destination exclusivement professionnelle et destiné à une communauté de dirigeants qui souhaitent travailler dans un esprit de réseau, de partage et de bienveillance.

Il est situé au 60 rue Charles Lorilleux à Puteaux au sein des locaux de la Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine - Rives de Seine Entreprise et Emploi - qui comprend une salle partagée de 35 m³ et un espace accueil de 8 m².

1 – Objet de la Charte

La présente charte s'applique à tout membre adhérent à l'espace « Le 60 Network Rives de Seine » qui s'engage à en respecter les termes et accepte qu'une exclusion soit prise à son égard en cas de non respect de celle-ci.

2 – Membres de la communauté

Les membres sont des dirigeants de TPE et des start-up en activité effective, dont le siège de l'activité principale est situé sur le territoire de la Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine et souhaitant travailler en réseau dans le respect de la présente charte et ayant fait acte de candidature.

Les activités non conformes à la vocation des lieux et aux missions de la Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine sont exclues de fait.

Autant que de besoin et sur initiative de la Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine, une commission pourra se réunir pour statuer de l'acceptation ou du refus d'une candidature. Dans l'un ou l'autre de ces deux cas, le candidat se verra notifier cette décision dans le mois suivant sa demande.

3 – Valeurs et caractéristiques du 60 Network Rives de Seine

Les trois valeurs du 60 Network Rives de Seine qui seront à adopter par tout membre adhérent dès son inscription sont :

- **La mutualisation des moyens** au sein des espaces partagés
- **La coopération entre dirigeants** qui implique que chaque adhérent accepte de communiquer sur son offre de services et sur les coopérations recherchées tout en contribuant au développement du réseau
- **Le respect des lieux, des matériels, des objets ainsi que le respect des occupants**, notamment en observant une atmosphère de travail et une attitude discrète nécessaires à l'activité de chacun.

Les trois caractéristiques du 60 Network Rives de Seine sont :

- **Une communauté de dirigeants impliqués dans le travail collaboratif.** Le 60 Network Rives de Seine réunit des entrepreneurs issus de divers horizons professionnels, travaillant en indépendants mais pour lesquels la communauté est source d'accélérateur de projets.
- **Des évènements.** L'espace organise des évènements qui rythment et enrichissent la vie de la communauté : ateliers, pitch produits/services, meet-up, speed-diagnostic...
- **De la convivialité.** Les adhérents se conforment à une attitude conviviale envers autrui.

4 – Obligations des membres de la communauté du « 60 Network Rives de Seine » à l'inscription

Le membre de la communauté du « 60 Network Rives de Seine » produit lors de sa candidature une déclaration sur l'honneur précisant :

- que l'activité, produit ou service proposé, n'est pas détenu(e) en fraude du droit des tiers
- qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de gérer ou de diriger une entreprise
- qu'il ne fait l'objet d'aucune mesure de poursuites ou de contraintes de la part des administrations fiscales et sociales

Il devra fournir une attestation d'immatriculation : extrait K-bis ou tout autre inscription au registre des sociétés.

Il devra produire une attestation d'assurance professionnelle couvrant sa responsabilité civile et tout risque de vol, perte ou dégâts occasionnés dans l'enceinte de l'espace partagé. Le 60 Network Rives de Seine décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégâts relatifs à l'activité de l'adhérent dans lesdits locaux.

Il renonce par l'acceptation de la présente charte à tout recours contre une décision, notamment une exclusion, qu'il lui sera notifiée par la Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine.

Il s'engage à :

- respecter les lieux et matériels situés dans les locaux et leur propreté
- utiliser les ressources de façon raisonnable et modérée (café, thé, eau)
- respecter la nécessité de calme des lieux et de l'activité de chaque occupant
- se comporter de manière bienveillante et respectueuse pour le bien-être de tous
- adopter une tenue décente conforme à la vocation des lieux
- respecter les réservations qui lui auront été attribuées et notifiées

Afin de contribuer à l'animation de la communauté 60 Network Rives de Seine, chaque adhérent s'engage à animer un atelier, un afterwork ou un petit-déjeuner à destination des autres membres de la communauté.

Sont affichées sur les lieux, les conditions :

- d'usage du matériel
- d'activités notamment sur l'utilisation de portables et de leur volume sonore
- d'utilisation de l'espace de convivialité
- d'utilisation des espaces communs (toilettes et entrée)
- ainsi que l'interdiction de fumer et de consommer sur place des boissons alcoolisées, des repas ou des encas.

A l'inscription, l'adhérent s'engage à signer et à respecter :

- d'une part le présent règlement,
- et d'autre part, les conditions d'utilisation des locaux et des matériels, affichées sur les lieux.

5 – Durée d'adhésion, fin de l'adhésion

La communauté du « 60 Network Rives de Seine » est créée pour une durée d'un an à compter du vendredi 15 décembre 2017 et prend fin le 14 décembre 2018.

Au-delà de cette date, la communauté du « 60 Network Rives de Seine » pourra être reconduite, s'il y a lieu, sur initiative et sur notification aux adhérents de la Maison de l'Emploi et des Entreprises Rives de Seine. Dans ce cas, les modalités et les conditions d'adhésion seront revues et notifiées à l'ensemble des membres à compter du 1^{er} novembre 2018.

La fin de l'adhésion est automatique et irrévocable et prend effet le 14 décembre 2018, ou si tel est le cas, à la date de l'exclusion notifiée.

A l'issue de cette période, la Maison de l'Emploi Rives de Seine ne saurait être saisie d'aucune demande ou réclamation venant de la part d'un adhérent.

6 – Plage d'ouverture, fréquence et type d'occupation, équipements et services

• Jours/horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

- Le lundi de 9h30 à 12h30 sur réservation pour du coworking
- Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 : sur réservation, à raison d'une demie journée par semaine, pour des réunions, du networking ou des rendez-vous professionnels

Sur demande motivée de l'adhérent et en cas de disponibilité, la Maison de l'Emploi Rives de Seine pourra consentir à une ouverture à des plages horaires plus étendues. Dans ce cas, elle le notifiera par courriel à l'adhérent.

- **Equipements mis à disposition**

- Une salle et un espace d'accueil comportant : des tables, des chaises, un présentoir, un tableau blanc, des rayonnages de rangement, des mange-debout, des tabourets hauts et autre matériel d'appoint. L'espace peut être utilisé en format co-working ou en format salle de conférence d'une capacité maximale de 20 personnes.
- Un accès en Wi-fi. L'accès est exclusivement réservé à des activités professionnelles relatives à la présence de l'adhérent dans les locaux et de manière raisonnable sans incidence sur l'activité d'autrui. Tout autre usage est interdit. La Maison de l'Emploi Rives de Seine ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque autre usage.
- Un mur de correspondances partagé où chaque entrepreneur pourra épingler son offre de service et sa recherche de partenaires/clients/fournisseurs :

- **Services mis à disposition**

- Des ateliers collectifs sur des thèmes ayant trait au développement de l'entreprise (environ un atelier par mois, thèmes : finance, gestion, marketing, vente...)
- Une permanence conseil- développement de la TPE pour des rendez-vous individuels (deux permanences par mois)
- Une communication sur l'ensemble des réseaux

Je soussigné(e) nom et prénom :

Entreprise/Enseigne/Raison sociale :

adresse :

atteste avoir pris connaissance :

- du présent règlement intérieur
- et des conditions d'utilisation de l'espace partagé affichées sur les lieux.

et m'engage à en respecter les termes.

Fait à Puteaux, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

